

**FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE DE FRANCE
COMITE REGIONAL FSCF DU CENTRE VAL DE LOIRE**

FINALE DES CONCOURS INDIVIDUELS POUSSINES

SAINT DENIS EN VAL – 13 MAI 2023 Après-midi

REGLEMENT TECHNIQUE :

- Les mouvements seront conformes au programme Fédéral 2023.
- Chaque Gym présente le degré de son choix à chaque agrès et produit obligatoirement la Formation Physique.
- Chaque Comité Départemental présente les Gyms sorties 1ères, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} aux classements départementaux dans chaque catégorie (ou les suivantes en cas de défection dans les 6 premières).
 - Catégorie A : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 66 pts et 68 pts
 - Catégorie B : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 68.5 pts et 70 pts
 - Catégorie C : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 70.5 pts et 73 pts
 - Catégorie D : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 73.5 pts et 78.5 pts
 - Catégorie E : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 79 pts et 82 pts
 - Catégorie F : Gyms présentant des mouvements dont le total est de 82.5 pts et +

Attention : les gymnastes doivent être classées dans la même catégorie au Départemental et aux Finales.

Tout désistement doit être prévenu 48 Heures avant la finale (INTERNET !).

Le classement étant individuel, le choix du justaucorps est libre.

En cas d'absence injustifiée au palmarès, la récompense ne sera pas remise.

JUGES :

Chaque comité devra fournir des juges, licenciés pour la saison en cours et COMPETENTS dans l'agrès choisi.

Pour le bon déroulement des épreuves, 16 Juges par horaire sont nécessaires (3 à 4 Juges par Comité).

Les Juges peuvent s'inscrire pour la journée ou pour un horaire selon leurs compétences.

ATTENTION :

**EN FONCTION DES HORAIRES, LES JUGES SONT SUCEPTIBLES DE
JUGER TOUTE LA JOURNEE AU MEME ATELIER**

PALMARES :

Il sera remis un Exemple du Palmarès par Comité Départemental et un exemplaire par Club représenté.

HORAIRE : A DEFINIR

Les droits d'engagement seront payés par les Comités Départementaux.

REPECHAGE :

Attention, les repêchées peuvent être prévenues jusqu'à 48 heures avant la compétition.

La liste définitive des repêchées sera transmise par la ligue par l'intermédiaire d'Hélène LAGNEAU.